

# Réseau rural français

## La désignation de la Commission permanente



# Pour la désignation de la commission permanente

## □ Une répartition en collèges des membres de l'assemblée du réseau

- pour avoir représentativité des différentes parties prenantes
- des collèges limités à la phase de désignation

## □ 7 collèges :

1. monde agricole, forêt et industries agroalimentaires (3)
  2. environnement (3)
  3. acteurs socio-économiques hors secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire (3)
  4. territoires organisés (3)
  5. collectivités territoriales (2)
  6. enseignement, la recherche, les experts (2)
  7. les réseaux régionaux (4)
- + DIACT MAP et ARF comme membres de droit

# La désignation des membres de la commission permanente

- ❑ **Pour les 6 premiers collèges (hors réseaux régionaux) la désignation se fera :**
  - Pour partie par les copilotes (des membres considérés comme « incontournables »)
  - Pour partie par l'assemblée du réseau
- ❑ **Lors de leur première réunion (en février) tous les membres de l'assemblée participent à la désignation des membres émanant des collèges**
- ❑ **Avant cette réunion**
  - les copilotes font connaître les membres qu'ils désignent après consultation du groupe de travail sur la gouvernance du réseau
  - Les membres de l'assemblée qui le souhaitent se portent candidat pour être membre de la Commission permanente au titre de leur collège de

# La désignation des membres de la commission permanente

## ❑ Concernant le collège des « réseaux régionaux »

- Les référents régionaux seront réunis par les copilotes en lien avec l'ARF pour procéder à la désignation des 4 membres de la Commission permanente

### *Points soumis au débat*

- ❖ Appartenance aux collèges
- ❖ Désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants (issus d'une autre région que les titulaires). Pour avoir une représentation plus large des régions